



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DENHOLM

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée Sandra Bélisle, Directrice générale de la Municipalité de Denholm qu'à l'assemblée régulière du 20 janvier 2014, le Conseil a adopté, par résolutions, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NO : 2014-01-01

Pour adopter le règlement numéro **2014-01-01 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 869,037.09 \$ POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET QUI ABROGE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-07-02**

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité.

Donné à Denholm, ce 24^{ième} jour de janvier 2014

Je soussigné, Sandra Bélisle, Directrice Générale de la Municipalité de Denholm certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis public concernant le règlement 2014-01-01, aux endroits désignées par le Conseil, le 24 janvier 2014 entre 9 h 00 et 16 h 30.

Sandra Bélisle
Directrice Générale